

Octroi d'une aide communale au logement

La Commune de Leysin dispose d'un règlement ayant pour but d'octroyer une aide financière aux ménages dont le loyer représente une charge financière trop importante par rapport à leurs revenus.



Parmi les conditions

- Loyer net équivalant à au moins 35% du revenu déterminant
- Nationalité suisse ou permis C
- Être domicilié dans la Commune depuis au moins 2 ans ou y avoir été domicilié pendant au moins 2 ans dans les 10 dernières années
- Fortune déterminante selon déclaration d'impôt inférieure à CHF 10'000
- Propriétaire disposé à participer via convention à l'action communale

Renseignements

Daniel Nikles, Municipal
daniel.nikles@leysin.ch